

61 mandataires politiques risquent gros !

Le gouvernement est sur le point de les déchoir et de les déclarer inéligibles

Soixante-et-un mandataires wallons ont à nouveau snobé l'obligation légale de déclarer, en 2014, la liste des mandats qu'ils occupaient en 2013 et les rémunérations que ceux-ci engendraient. Ce mercredi soir, ils figuraient sur une liste que le gouvernement wallon s'appropriait à durement sanctionner : **déchéance de mandat et inéligibilité pour 6 ans. Au dernier moment, le gouvernement a fait marche arrière pour des raisons qu'il faudra bien comprendre un jour.**

mandataires de déclarer chaque année les mandats qu'ils occupent et les rémunérations qu'elles engendrent, avec de lourdes sanctions à la clé pour les réfractaires : **déchéance des mandats et inéligibilité pour six ans.** Le gouvernement wallon ne procède pas pour autant à des sanctions chaque année. *« Je pense que la seule vague que nous ayons connue est celle de 2011 »,* se souvient Jean-Luc Crucke, bourgmestre MR de Frasnes-lez-Anvaing. *« À l'époque, les sanctions avaient d'ailleurs provoqué beaucoup de discussions. »*

En effet, en juillet 2011, 25 élus avaient été déchus de leurs mandats et déclarés inéligibles pour six ans. Pas de « gros poisson » parmi eux. Tous les partis étaient « représentés » avec 8 PS, 7 MR, 2 CDH, 1 FN et le reste issu de formations moins connues. *« Ils avaient fait preuve de négligence et je ne couvre jamais la négligence »,* explique Jean-Luc Crucke, qui avait perdu ainsi l'un des conseillers de sa commune. *« Mais on avait beaucoup parlé de cette inéligibilité de six années, décrétée à la veille d'un nouveau scrutin communal. On s'était*

interrogé sur l'importance de cette sanction par rapport à la négligence. Mon jeune conseiller, par exemple, n'a pas pu se représenter en 2012. Il devra attendre 2018 pour figurer à nouveau sur les listes. »

CINQ ANS SANS SANCTION

On constatera qu'il aura fallu cinq années pour que des sanctions tombent à nouveau. Pourquoi un délai si long ? Mystère. Le cabinet Furlan, qui était à la manœuvre en 2011 et qui l'est toujours aujourd'hui, n'a pas souhaité nous parler du dossier.

Fin 2015, le gouvernement a fait un point sur les déclarations 2013 non rentrées. Il a constaté que les poursuites ne s'avéraient plus nécessaires pour ceux qui avaient renoncé à leur mandat, pour un autre qui était décédé ou pour quelques autres encore, qui avaient rentré leur déclaration 2014. Il a demandé à l'administration de relancer une dernière fois une centaine de mandataires en retard pour qu'ils se mettent en ordre au plus vite. Une trentaine d'entre eux ont visiblement fait le nécessaire, les autres pas.

Le sort des 61 élus réfractaires devait être analysé ce jeudi en gouvernement. On s'orientait pour eux vers la déchéance de mandat et l'inéligibilité de 6 ans qui accompagne cette sanction.

Hier matin, on a appris que le dossier était retiré in extremis. Pour quelles raisons ? Ce n'est pas très clair.

La liste existe pourtant. Elle risque peut-être de faire l'objet de modifications ou de corrections, mais on peut affirmer avec certitude que plusieurs dizaines de mandataires sont dans le collimateur.

UNE NOUVELLE VAGUE

Le gouvernement wallon devrait se pencher sur leur sort la semaine prochaine. Qui sera sanctionné et comment ? Difficile à dire.

Le document qui devait être présenté hier prévoyait « la totale » pour les 61 : une déchéance de mandats et une inéligibilité de 6 ans.

Certains éviteront sans doute le couperet. On parle de blâmes pour d'autres, mais on imagine assez mal que le document prêt à être voté ce jeudi soit totalement remis en cause pour le vote de la semaine prochaine. Tout laisse penser que de nouvelles sanctions fortes tomberont à nouveau d'ici quelques jours pour les négligents, cinq ans après la première salve.

On en saura sans doute alors beaucoup plus sur le délai entre ces nouvelles sanctions et les précédentes et sur ce qui motive le gouvernement à réagir à nouveau cette année. On comprendra aussi pourquoi l'équipe Magnette ne sanctionne pas chaque année les mandataires qui empêchent son administration de veiller au respect de la démocratie et... des plafonds de rémunération qui leur sont imposés par le Code de la démocratie locale. ●

MICHEL ROYER

Le sort des 61 élus réfractaires devait être analysé ce jeudi en gouvernement mais le dossier a été retiré in extremis. Pourquoi ?

LA LISTE DES 61 MANDATAIRES MENACÉS

ADAM Joséphine (conseillère communale Chiny), **ANNECOUR Philippe** (conseiller communal, Pecq), **BAISE Ludivine** (conseillère CPAS, Soignies), **BEAUMONT Bruno** (conseiller communal, Clavier), **BEN BRAHIM Malika** (conseillère CPAS, Namur), **BERNARD Alain** (conseiller CPAS, Wellin), **BERTARINI Eric** (conseiller CPAS, Flémalle), **BLAVIER Sébastien** (conseiller communal, Grâce-Hollogne), **BOVY Sébastien** (conseiller communal, Liège), **BRAUWERS Dominique** (conseiller CPAS, Dalhem), **CAES**

Michel (conseiller CPAS, Farciennes),

CASTERMAN

Louis-Donat

(conseiller communal, Tournai),

D'AFFNAY

Ginette (conseillère CPAS, Aubel),

DE KEYSER

Stefaan (échevin, Mont-de-l'Enclus),

DELAPAS Anne

(conseillère communale, Momignies),

DELCOMMUNE

Patrice (conseiller communal Aubange),

DELEUZE

Eric (conseiller communal Hensies),

DELPLANCQ

Christophe (conseiller communal La Louvière),

DENONNE Guillaume (conseiller communal Tournai),

DENOZ Jean-Marie (conseiller communal Trooz),

DE PRYCK

Francis (conseiller communal Lessines),

DETEMMERMAN Denis (conseiller communal Mont-de-l'Enclus),

DEWART

Loïc (conseiller communal Engis),

DISTER Anne (conseiller communal Esneux),

DUBOIS Raphaël (conseiller communal Waremme),

DUFOUR Pascale (conseillère CPAS, Quiévrain),

EMOND

Carl (conseiller communal Ciney),

FRANCART Joseph (conseiller communal Dinant),

GEORGES Séverine (conseillère communale La-Roche-en-Ardenne),

GOBBO Julien (conseiller communal Anderlues),

GONZE Laurence (conseillère

communale Farciennes),

HANCK Manuel (conseiller communal Sambreville),

HENNAU Sarah (conseillère communale Incourt),

HODEIGE Stéphane (conseiller communal Awans),

IDRISSI Hassan

(conseiller communal Tubize),

INGALULA

KAZADI Solange (conseillère CPAS Herstal),

JARBINET Xavier (conseiller communal Fexhe-le-Haut-Clocher),

JEANMOTTE Marlène (conseillère CPAS Colfontaine),

JOSSAAR David (conseiller communal Herstal),

JUAREZ CALDEVILLA

Anne-Sophie (conseillère CPAS Braine l'Alleud),

LESUISSE Laure

(conseillère communale Charleroi),

LO BELLO

Manuela (conseillère CPAS Bousu),

NIGOT

Anne (conseillère communale Hamois),

NOEL

Benjamin (conseiller CPAS Dison),

NOEL

Christiane (conseillère communale Tenneville),

NUOVO

Eduardo (conseiller CPAS Quaregnon),

PANIER

Pierre (conseiller communal Charleroi),

PAULUS

Kevin (conseiller communal Genappe),

PIERSON

Noémie (conseillère communale Ohey),

PINSON

Valérie (conseillère CPAS Libramont-Chevigny),

RIGO

Julien (conseiller communal Flémalle),

ROSSOMME

David (conseiller communal Anhee),

SAUSSU

Didier (conseiller CPAS Tintigny),

SCHROEDERS

Nancy (conseillère communale Ottignies - Louvain-la-Neuve),

SPIROUX

Pierre (conseiller communal Trooz),

TEFNIN

Nicolas (conseiller communal Spa),

VANDECAVEYE

Emmanuel (conseiller communal Tournai),

VYNCKE

Johan (conseiller CPAS Ittre),

WEY

Kévin (conseiller communal Welkenraedt),

WINTGENS

François (conseiller CPAS Chaudfontaine),

WYDOOGHE

Alain (conseiller communal Pepinster).

CE QU'ILS RISQUENT:

> **La déchéance**
de tous leurs mandats



> **L'inéligibilité**
pour 6 ans aux fonctions
de conseiller
communal,
provincial et
membre d'un
conseil de
secteur



Un dossier très délicat

Le gouvernement wallon s'emmêle les pinces

Déchoir des élus du mandat politique qu'ils ont obtenu démocratiquement et les frapper d'inéligibilité pour six ans (un sort souvent associé aux... criminels) n'est pas anodin. Mais le gouvernement wallon ne peut non plus accepter que les mandataires ne respectent pas les prescriptions légales en matière de mandats et de rémunération. Il a donc prévu des sanctions fortes, mais qui ne tombent qu'après de multiples rappels restés sans réponse...

UN GESTE FORT

Savoir que l'équipe Magnette prévoit à nouveau de sanctionner les réfractaires après cinq années sans sortir le bâton est une fameuse nouvelle! D'autant que 61 mandataires sont concernés, ce qui est énorme... S'il n'y a pas vraiment de grosses vedettes à l'échelle wallonne, parmi eux, on compte

quand même un échevin menacé (à Mont-de-l'Enclus) et parfois plusieurs conseillers dans une même commune. Hier, au cabinet Furlan, on insistait sur une liste qui restait sujette à modifications et qu'il était exclu de la publier alors que certains mandataires ne seraient pas sanctionnés.

QUESTIONS SANS RÉPONSE

Certains points sont toutefois interpellants...

> 1. Comment se fait-il, au terme d'une procédure longue et très organisée (les déclarations étaient attendues en 2014), que cette liste était prête mercredi soir et mentionnait nommément les 61 réfractaires... puis qu'elle ait été retirée in extremis jeudi matin, juste avant le vote des sanctions. Le cabinet Furlan, visiblement nerveux, a refusé de nous donner des explications pré-

cises, laissant entendre qu'une dizaine de personnes sortiraient sans doute de la liste d'ici le vote au gouvernement, jeudi prochain. Sans autre précision.

> 2. Comment se fait-il qu'un mandataire de la liste, qui devait en principe être déchu et inéligible dès le vote ce jeudi midi, ait appris hier après-midi, en téléphonant lui-même à l'administration, qu'il pouvait encore se mettre en ordre ce vendredi jusqu'à 16h pour éviter toute sanction? Si nous ne l'avions pas contacté, son sort était visiblement scellé... Les 60 autres peuvent désormais se demander s'ils sont dans la même situation et si ce miraculeux délai de 24 h est aussi valable pour eux?

> 3. Pourquoi 5 années ont-elles passé depuis les précédentes sanctions? Tous les mandataires étaient-ils en ordre ou... a-t-on fermé les yeux? ●

Le Conseil d'État avait été saisi

Une volée de recours en 2011

En 2011, tous partis confondus, 25 élus négligents avaient été déchus de leurs mandats et déclarés inéligibles pour six ans.

La nouvelle avait évidemment secoué la scène politique à la veille des communales puisque certains partis comptaient sur eux pour les élections qui pointaient leur nez quelques semaines plus tard. « Un mandataire sanctionné avait déposé un recours et obtenu gain de cause », se souvient le

MR Jean-Luc Crucke.

« Il avait été réintégré. Il avait donc pu se présenter aux communales. D'autres ont râlé par la suite de n'avoir pas réagi aus-

si. »

Nous n'avons pas retrouvé ce manda-

taire miraculeusement sauvé, mais ce que le bourgmestre de Frasne-lez-Anvaing ignorait, c'est que d'autres plaintes ont plu au

Conseil d'État pour ces sanctions : 7 des 25 mandataires sanctionnés avaient saisi l'instance supérieure. Ils venaient de Namur, Manhay, Biaton, Liège, Gesves, Verviers et Morlanwez.

PAS DE CDH CETTE FOIS

Leurs recours ont même fait l'objet d'une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle. Le 17 février 2012, le Conseil d'État a confirmé la déchéance de mandats pour les sept et, du même

coup, leur inéligibilité pour six ans.

De quels partis sont issus les 61 mandataires menacés en ce début 2016?

Nombre d'entre eux proviennent de listes communales non

traditionnelles. Pour le reste, sauf surprise de dernière minute, c'est le MR qui fera les frais de la négligence de ses représentants directs et apparentés avec 23 mandataires menacés sur les 61. Suivent le PS avec 7, Ecolo avec 5, le FN avec 2 et le PTB avec 1. Le cdH ne compte pas un seul mandataire menacé! ●

M.R.